

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 3 NOVEMBRE 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Cathy Roy et Noëlle Hayes ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Madame Sylvie Dubé, mairesse suppléante.

Poste de maire : Monsieur Iain MacAulay, maire, est décédé le 25 octobre 2020

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale, présente sur les lieux.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Minute de silence – Hommage à Monsieur Iain MacAulay, maire**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 4. Constatation d'avis de vacance au poste de maire (dépôt)**
 - 4.1 Élection partielle au poste de maire (information)
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 (résolution)**
- 6. Période de questions : sujets divers**
- 7. Administration et finances**
 - 7.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 7.2 Finance :
 - 7.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 3 octobre 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 7.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'octobre 2020 et comptes courants à payer (résolution)
 - 7.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 7.2.4 Rapport de la situation financière au 23 octobre 2020 (information)
 - 7.2.5 Augmentation montant carte de crédit – DG (résolution)
 - 7.2.6 Entériner l'achat d'un ordinateur pour le poste d'inspecteur en bâtiment (résolution)
 - 7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (résolution)
 - 7.4 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption
 - 7.4.1 Dépôt du projet de règlement 483-20 et avis de motion – Règlement de taxation 2021 (résolution)
 - 7.4.2 Dépôt du projet de règlement 484-20 et avis de motion – Règlement numéro 484-20 relatif à la rémunération du personnel électoral ou référendaire et abrogation du règlement numéro 449-17 (résolution)
 - 7.5 Employés municipaux :
 - 7.5.1 Période temporaire d'arrêt d'emploi – 2^e employé aux travaux publics (résolution)
 - 7.6 Lettre pour arrérages des taxes et autres comptes (résolution)
 - 7.7 FQM - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie (résolution)
 - 7.8 L'événement – Vœux de Noël (résolution)
 - 7.9 Rencontres, congrès, colloques, webinaire, visioconférence

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

- 7.9.1 Autorisation à la directrice générale à participer aux webinaires et visioconférences gratuites au cours du mois du prochain mois (résolution)
- 7.9.2 Entériner la participation le 30-10-2020 – Rencontre du comité directeur du Marécage des Scotstown (résolution)

- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Incendie
 - 8.1.1 Modifications 2020 des catégories et pourcentages reliés au bonus (résolution)
 - 8.1.2 Demande d'un double des clés pour accès à l'équipement hors route (résolution)

- 9. Voirie**
 - 9.1 Programme d'aide à la voirie – Volet Entretien des routes locales – Dossier no. : 2020-41080-05-0437 (résolution)

- 10. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
 - 10.1 Dossier : Madame Bergeron – Demande pour réseaux municipaux par la rue J.B.-Godin (résolution)
 - 10.2 Compteurs d'eau pour les bâtiments municipaux – Achat et installation (résolution)

- 11. Urbanisme et développement**
 - 11.1 Dossier Ville de Scotstown c. Jean Beauchemin / constat SCO-20190816-01 – Acceptation contre-offre (résolution)
 - 11.2 Dossier : Développement – Étude pour exclusion zonage agricole (résolution)
 - 11.3 Cogesaf – Rencontre de CLBv – Mise à jour du Plan directeur de l'eau et identification des OCMHH (résolution)
 - 11.4 Construction chaumière écossaise – Excédent de coûts (résolution)

- 12. Loisir et culture**
 - 12.1 Bibliothèque municipale – Accès à l'Hôtel de Ville, puce électronique (résolution)

- 13. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**
 - 13.1 Dépôt du projet de règlement 485-20 et avis de motion – Règlement sur la rémunération de élus et abrogation des règlements 463-18 et 478-19de taxation 2021 (résolution)
 - 13.2 Protocole pour la mise en berne des drapeaux à l'Hôtel de Ville (résolution)
 - 13.3 Reconnaissance de la Ville de Scotstown lors de décès d'élus ou employés (résolution)
 - 13.4 Club de Motoneigistes des Monts Appalaches – Demande lettre d'appui (résolution)
 - 13.5 Association pulmonaire du Québec – 5^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » (résolution)
 - 13.6 _____
 - 13.7 _____
 - 13.8 _____

- 14. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

- 15. Fin de la rencontre (résolution)**

-
- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Madame Sylvie Dubé, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

Des mesures sanitaires sont mises en place pour respecter les exigences de la Santé publique du Québec.

2. Minute de silence – Hommage à Monsieur Iain MacAulay, maire

Monsieur Iain MacAulay, maire, est décédé subitement le 25 octobre dernier. Monsieur MacAulay était maire depuis mars 2019 et précédemment conseiller municipal depuis 2010.

Madame Sylvie Dubé, mairesse suppléante, demande aux membres du conseil et aux personnes assistant à la séance du conseil de garder une (1) minute de silence à la mémoire de Monsieur MacAulay.

UNE MINUTE DE SILENCE EST OBSERVÉE

3. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

2020-11-442

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis aux membres du conseil est accepté avec l'ajout du point 13.6 :

13.6 Patinoire – Affichage pour la recherche d'une personne responsable de l'entretien (résolution)

ADOPTÉE

4. Constatation d'avis de vacance au poste de maire (dépôt)

La directrice générale informe le conseil municipal qu'à la suite du décès subit de Monsieur Iain MacAulay, maire, le 25 octobre 2020, il est constaté que le poste de maire est devenu vacant.

4.1 Élection partielle au poste de maire (information)

Étant donné la constatation de la vacance au poste de maire, en vertu de la Loi sur les élections et référendums au Québec, il y aura tenue obligatoire d'une élection partielle au poste de maire puisque la vacance est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale en 2021.

Le processus électoral débutera le 6 novembre 2020 et un scrutin sera tenu le 20 décembre 2020 si plus d'une personne dépose sa candidature le 20 novembre 2020 à 16 h 30.

Un avis sera donné en ce sens dans les délais prescrits par la Loi.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 (résolution)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2020-11-443

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 et qu'ils soient adoptés.

ADOPTÉE

6. Période de questions : sujets divers

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

7. Administration et finances

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020**

7.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller, donne le bilan de la saison estivale du camping de la Rivière étoilée et celui la saison avec un profit et des sommes financières devraient être investies pour la continuité et le développement du camping. Le resto-bar Le Petit Écossais a fermé ses activités pour la période hivernale. L'achalandage pour les locations de vélos a diminué en 2020 comparativement à l'année précédente.

Monsieur Gilles Valcourt, conseiller, résume aux membres du conseil l'activité qui a eu lieu par l'organisme Les Sentiers des Écossais par une dégustation de Scotch. Plus de 47 personnes ont participé à cet événement.

Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, indique que les travaux de creusage de fossé sur une partie de la rue Osborne sont terminés. Quelques autres travaux reliés au nettoyage de fossé ne sont pas terminés. Ces travaux seront reportés à l'an prochain.

Madame Cathy Roy, conseillère, explique que le comité Loisirs Hampden-Scotstown a procédé aux tirages de prix de participation costumes et décorations dans le cadre de la l'Halloween. Les tirages ont été enregistrés et diffusés sur leur page Facebook.

7.2 Finance :

7.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 3 octobre 2020 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2020-11-444

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est accepté par la majorité des membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 4 507,84 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

7210	Daniel Beauchesne	Voirie : location machinerie : creusage fossés	1 306,50 \$
7211	S.O.S. Pompes Pièces Expert	Poste pompage principal : réparation	444,03 \$
7215	Archambault	Bibliothèque : achat de livres	139,95 \$
7216	Donaldson	Petit Écossais : déboucher drain	350,67 \$
	CHAMBRE DE COMMERCE HSF	Cotisation 2020	132,22 \$
	COMMUNICATION PLUS	Serv. Incendie : prog. Radios portatifs	147,16 \$
	PHILIPPE MERCIER INC.	Chaumière : démantèlement électricité / Garage : réparation chaufferette	379,33 \$
	Remorquage Rouillard	Serv. Incendie : remorquage camion autopompe	564,99 \$
	TARDIF DIESEL INC	Serv. Incendie : réparation camion autopompe	1 042,99 \$
		TOTAL :	4 507,84 \$

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

ADOPTÉE

7.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'octobre 2020 et comptes courants (résolution)

7202	Brochu, Bryan	Bourse 2020 aux finissants	100,00 \$
7203	Brochu-Lessard, Noah	Bourse 2020 aux finissants	100,00 \$
7204	Jean, Samuel	Bourse 2020 aux finissants	100,00 \$
7205	Valcourt, Jérémy	Bourse 2020 aux finissants	100,00 \$

Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD)

Visa	Voirie : carburant et pelouse : carburant + HV : lubrifiant + patinoire : fournitures pour marches + poste de chlore : thermostat		467,65 \$
Visa	Bureau : frais de poste, Office 365 / Hôtel de Ville : produits nettoyage : sacs poubelle, rouleaux essuie-mains et piles		368,55 \$
Visa	Service incendie : balai-brosse, nettoyant lave-auto		69,61 \$
Bell	Station épuration		82,14 \$
Bell	Garage municipal		94,46 \$
Bell	Hôtel de Ville		93,58 \$
Bell	Poste chlore		82,14 \$
Sous-total – Bell : 352,32 \$			
Hydro Québec	Parc : 11 rue du Parc		33,69 \$
Hydro Québec	Éclairage public		572,56 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville : chauffage et électricité Maison des jeunes		164,43 \$
Sous-total - Hydro Québec : 770,68 \$			
Agence Revenu Canada	Octobre 2020 – Déd. Empl.		2 352,12 \$
Revenu Québec	Octobre 2020 – Déd. Empl.		6 013,96 \$
Salaires nets payés du 1 ^{er} octobre au 31 octobre 2020 :			19 385,91 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 3 novembre 2020

7206	MacAulay, Kevin	Remb. Crédit - Mise à jour rôle évaluation	599,22 \$
7207	Ouellet, Chantal	Frais déplacement pour achat fleurs	50,00 \$
7209	Dicom	Voirie : frais de transport	128,14 \$
7210	Daniel Beauchesne	Voirie : location machinerie : creusage fossés	1 306,50 \$
7211	S.O.S. Pompes P. E.	Poste pompage principal : réparation	444,03 \$
7212	Gagné, Nicole	Frais dépl. pour achat fleurs	112,06 \$
7213	WSP Canada Inc.	TECQ 2014-2019 : Plan finaux et rapport	574,88 \$
7214	Batt. E. Lac-Mégantic	Inc. : test pour lumière d'appoint	11,50 \$
7215	Archambault	Bibliothèque : achat de livres	139,95 \$
7216	Donaldson	Petit Écossais : déboucher drain	350,67 \$
7217	ANNULÉ	Mauvaise impression	
7218	MACAULAY, Iain	Rémunération maire : octobre	675,84 \$

Paiements par dépôt direct aux fournisseurs (AccèsD ou remboursements)

Annie Désindes	Frais déplacement caisse et poste		16,10 \$
AQUATECH	Expl. réseaux municipaux : octobre et temps pour réparation borne incendie : rue Osborne		4 934,60 \$
Cain Lamarre	Service juridiques : information		347,09 \$
Canton de Lingwick	Formation inspecteur bâtiment		477,70 \$
Chambre de commerce HSF	Cotisation 2020		132,22 \$
Communication Plus	Serv. Incendie : prog. Radios portatifs		147,16 \$
DUBÉ Équipement de bureau	Papeterie		173,65 \$
Entreprises Dolbec, Les	Patinoire: tube métal pour marches		93,62 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable	193,16 \$
Excavation Prévost Enr.	Nivellement terrain municipal	1 839,60 \$
Gestion parasitaire A1	Service gestion parasitaire 2/2	707,10 \$
Groupe signalisation Estrie	Panneaux signalisation : piste cyclable chemin Victoria	261,16 \$
Infotech	Papeterie : comptes taxes 2021	620,87 \$
J.U. Houle Ltée	Hôtel de Ville : distributeur désinfectant / aqueduc : bague réduite et fournitures	621,46 \$
L'Événement	Remb. Clé magnétique	20,00 \$
MRC du Haut-ST-François	Route 257 : Services EXP, ingénieur	8 591,72 \$
Philippe Mercier Inc.	Chaumière : démantèlement électricité / Garage : réparation chaufferette	
Pièces d'auto Angus	Voirie : huile / Patinoire : fournitures pour soudage	223,52 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Vérification année 2019 et audit du rapport annuel des matières recyclables 2019	6 496,08 \$
Remorquage Rouillard	Serv. Incendie : remorquage camion autopompe	564,99 \$
Ressorts Robert	Serv. Incendie : prestone et savon lave-auto	71,23 \$
Robert Johanne	Novembre : frais de conciergerie	393,98 \$
Serv. sanitaires D. Fortier	Octobre : collectes des déchets et matières recyclables	7 562,94 \$
Tardif Diesel Inc	Serv. Incendie : réparation Camion autopompe	1 042,99 \$
Valoris / Régie Intern.	Site enfouissement et redevances	2 031,43 \$
	Grand total :	72 517,29 \$

2020-11-445

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu par la majorité

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé.
ADOPTÉE

7.2.3

Engagement de dépenses (résolution)

2020-11-446

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de novembre 2020 à la somme de 14 820 \$:

# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total	180,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total	925,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	40,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	200,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	200,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	100,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
Sous-total		2 990,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	500,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	600,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
02-320-00-684	Équipement sécurité pour employés	200,00 \$
02-320-00-724	Achat équipements	-
Sous-total		2 700,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	500,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		7 725,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	150,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	100,00 \$
Sous-total		1 000,00 \$
TOTAL	TOTAL:	14 820,00 \$

ADOPTÉE

7.2.4 Rapport de la situation financière au 23 octobre 2020

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 23 octobre 2020 a été remis aux membres du conseil lors de l'atelier de cette même date.

- 2020-11-447 **7.2.5 Augmentation montant carte de crédit – DG (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que Mme Monique Polard, directrice générale soit autorisée à présenter à Services de cartes Desjardins, une demande d'augmentation de la limite pour une carte de crédit commerciale « Affaires » au nom de la ville ci-haut identifiée.
- Montant de la carte demandé : 6 000\$
- Nom et titre du détenteur de la carte : Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière.
- Lorsqu'une dépense seule de 2 000 \$ et plus devra être acquittée par la carte de crédit, la directrice générale devra avoir obtenu l'autorisation du conseil municipal ou de son représentant en autorité.
- Que ladite représentante est autorisée à signer au nom de la ville tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.
ADOPTÉE
- 2020-11-448 **7.2.6 Entériner l'achat d'un ordinateur pour le poste d'inspecteur en bâtiment (résolution)**
Attendu que l'ordinateur de l'inspecteur en bâtiment et en environnement ne possède pas une mémoire suffisante en raison de l'âge de cet équipement pour l'installation et la configuration d'Office 365 acquise récemment pour tous les ordinateurs de l'administration municipale;
- Attendu que les modules informatiques et logiciels utilisés dans le cadre du travail exigent des mémoires plus élevées en stockage et des applications mieux adaptées pour les plans et la géomatique qui sont des éléments essentiels dans le cadre du travail de l'inspecteur;
- SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que le conseil municipal entérine l'achat d'un ordinateur reconditionné auprès de l'entreprise Solutek Informatique (East Angus) au montant de 609,36 \$ incluant la préparation pour le transfert des données de l'ancien ordinateur et les taxes.
ADOPTÉE
- 2020-11-449 **7.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (résolution)**
Les membres du conseil municipal présents déposent chacun leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que la liste des dons, commandites et cadeaux reçus au cours de l'année 2020.
- SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la directrice générale confirme le dépôt de ces documents auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
ADOPTÉE
- 7.4 Règlement et politique : Projet / Avis de motion / Adoption**

7.4.1 Dépôt du projet de règlement 483-20 et avis de motion – Règlement de taxation 2021 (résolution)

La mairesse suppléante, Madame Sylvie Dubé, présente le projet de règlement n° 483-20 pour fixer le taux de la taxe foncière 2021 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des taux des services et modalités pour l'année 2021;

2020-11-450

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 27 octobre 2020 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 483-20 pour fixer le taux de la taxe foncière 2021 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des taux des services et modalités pour l'année 2021.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 477-19.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

7.4.2 Dépôt du projet de règlement 484-20 et avis de motion – Règlement numéro 484-20 relatif à la rémunération du personnel électoral ou référendaire et abrogation du règlement numéro 449-17 (résolution)

La mairesse suppléante, Madame Sylvie Dubé, présente le projet de règlement n° 484-20 relatif à la rémunération du personnel électoral ou référendaire et abrogation du règlement numéro 449-17;

2020-11-451

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 27 octobre 2020 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 484-20 relatif à la rémunération du personnel électoral ou référendaire et abrogation du règlement numéro 449-17

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 477-19.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

7.5 Employés municipaux

7.5.1 Période temporaire d'arrêt d'emploi – 2^e employé aux travaux publics (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2020-10-414 adoptée lors de la séance du conseil le 6 octobre dernier conservant Monsieur Michaël MacIver, 2^e employé aux travaux publics, à l'emploi sur appel;

2020-11-452

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Monsieur MacIver sera en arrêt de travail à partir du 6 novembre prochain tout en conservant son emploi pour rester disponible sur appel.

Il reprendra le travail au cours du mois de décembre 2020 pour la préparation de la patinoire et l'entretien pendant la saison hivernale.

Les conditions de travail seront établies ultérieurement.

ADOPTÉE

7.6 Lettre pour arrérages des taxes et autres comptes (résolution)

2020-11-453

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un avis de rappel avec l'état de compte soit expédié par courrier ordinaire aux tous les contribuables dont un solde de taxes ou de toutes factures est impayé. Tous montants impayés des années 2019 et 2020 supérieures à 50 \$ devront être payés au complet avant le 9 janvier 2021.

Après cette date, la Ville transmettra un rappel par courrier recommandé avec des frais de 15 \$ selon le règlement en vigueur.

À la séance du mois de mars 2021, la Ville adoptera une résolution dans le but de transmettre à la MRC du Haut-Saint-François la liste des dossiers en souffrance pour la vente pour taxes.

Des frais administratifs seront facturés par la MRC par dossier reçu pour la vente pour taxes en plus des frais d'avis, de publication et/ou d'enregistrement de certificat adjudicataire ou de contrat de vente.

ADOPTÉE

7.7 FQM - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie (résolution)

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux*

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

2020-11-454

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE

- 2020-11-455 **7.8 L'événement – Vœux de Noël (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville fasse paraître des vœux pour le temps des fêtes dans le journal L'Évènement de Scotstown pour la somme de 60 \$ en version couleur.

ADOPTÉE

7.9 Rencontres, congrès, colloques, webinaire, visioconférence

7.9.1 Autorisation à la directrice générale à participer aux webinaires et visioconférences gratuites au cours du mois du prochain mois (résolution)

Attendu que depuis le début de la pandémie de la COVID-19, les formations et colloques sont remplacés par des visioconférences et webinaires;

Attendu que plusieurs visioconférences et webinaires sont offerts au cours du mois de novembre offrant des informations importantes sur la gestion administrative de la municipalité ou en lien avec le suivi de dossiers actuels;

Attendu que les visioconférences et webinaires présentés aux membres du conseil lors de l'atelier sont gratuits;

- 2020-11-456 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la directrice générale a participer aux visioconférences et/ou webinaires suivants :

9 novembre : Cogesaf - comité local de bassin versant (CLBV) de la rivière au Saumon Est;

10 novembre : MTQ – Dossier concernant la peinture des traverses piétonnières sur le chemin Victoria Ouest;

11 et 12 novembre : MMQ - Aménagement sécuritaire et entretien préventif de sentiers récréatifs;

11 novembre : Cain Lamarre : Formation en droit du travail dans le milieu municipal : Crise pas crise, on gère;

11 novembre : Cain Lamarre : Les pouvoirs d'aide des municipalités : comment se retrouver dans le dédale des pouvoirs et des interdits ?

16 novembre : Cain Lamarre : Les poursuites contre les municipalités devant la Cour des petites créances : comment bien préparer son dossier et l'instruction de la cause devant le tribunal;

16 novembre : La perception de vos créances municipales : stratégies et contraintes;

17 novembre : MRCHSF - comité de la fibre intermunicipale - analyse du modèle de gestion, volet légal.

ADOPTÉE

7.9.2 Entériner la participation le 30-10-2020 – Rencontre du comité directeur du Marécage des Scotstown (résolution)

Entendu la convocation pour la tenue de la rencontre prévue le 30 octobre dernier du Comité directeur du Marécage des Scotstown reçue quelques jours seulement avant ladite rencontre;

Entendu que Madame Sylvie Dubé, mairesse suppléante, et Madame Monique Polard, directrice générale, siègent sur ce comité;

2020-11-457

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal entérine la participation de Mesdames Sylvie Dubé et Monique Polard à la rencontre tenue le 30 octobre dernier du Comité directeur du Marécage des Scots.

ADOPTÉE

8. Sécurité publique

8.1 Incendie

8.1.1 Modifications 2020 des catégories et pourcentages reliés au bonus (résolution)

Considérant que les pompiers volontaires du Service incendie de la Ville de Scotstown peuvent bénéficier annuellement à recevoir un bonus qui est établi selon certains critères, exemple la participation aux entraînements, la participation aux inspections hebdomadaires, etc.;

Considérant que l'année 2020 en raison de la Pandémie de la COVID-19 et des mesures sanitaires exigées par le gouvernement a modifié les rencontres des pompiers pour les entraînements, la présence pour les inspections hebdomadaires, etc.;

Considérant que le schéma de couverture de risques stipule un nombre d'heures minimum d'entraînement par année;

Considérant que les entraînements sont tenus majoritairement les fins de semaine en raison des horaires de travail des pompiers ce qui engendre du temps prit sur la vie familiale ;

Considérant que le conseil municipal souhaite encourager les pompiers volontaires à participer aux entraînements et est disposé à mettre en place des incitatifs;

2020-11-458

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la grille des catégories et pourcentage à des fins de calcul pour le montant remis en bonus annuel aux pompiers volontaires soit modifié pour augmenter le pourcentage relié à la présence aux entraînements selon le document remis aux membres du conseil lors de l'atelier du 27 octobre dernier et qu'il est établi les informations suivantes :

. Intervention : 15 %

. Entraide : 15 %

. Inspection : Nombre annuel calculé au prorata des mois actifs (période de la COVID-19) : 15 %

. Pratique : Nombre indiqué au Schéma de couverture de risques calculé au prorata des mois actifs (période de la COVID-19) : 25 %

. Prévention : 10 %

. Attitude : 10 %

. Esprit d'équipe : 10%

. Implication aux activités : 0 %

Total : 100 % = 250 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

8.1.2 Demande d'un double des clés pour accès à l'équipement hors route (résolution)

Considérant le service de mise de sécurité hors route mise en commun entre les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Notre-Dame des Bois et la Ville de Scotstown;

Considérant que les équipements pour ce service sont disposés dans les bâtiments de la Municipalité de Hampden;

Considérant que lors de la dernière intervention des services de sécurité hors route, le directeur incendie de Scotstown a dû faire le trajet de sa résidence située à Hampden à la caserne à Scotstown pour venir chercher les clés donnant accès aux bâtiments où sont situés les équipements et refaire le trajet en sens inverse pour se rendre aux bâtiments à Hampden afin de prendre possession aux équipements pour se rendre en urgence à l'emplacement de l'intervention;

Considérant que lors d'appel d'intervention le temps de réponse est important pour intervenir auprès des personnes en besoin et éviter une catastrophe;

POUR CES MOTIFS,

2020-11-459

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande à la Municipalité du Canton de Hampden un double des clés donnant accès aux bâtiments où sont disposés les équipements pour les services hors route en commun;

Que le double des clés soit remis à Monsieur René Charron, directeur incendie du Service incendie de la Ville de Scotstown pour permettre une intervention rapide des pompiers lors d'une situation urgente.

ADOPTÉE

9. Voirie

9.1 Programme d'aide à la voirie – Volet Entretien des routes locales – Dossier no. : 2020-41080-05-0437 (résolution)

Considérant la réception d'une lettre de Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports en date du 13 octobre dernier confirmant une aide financière pour l'entretien des routes locales;

Considérant que le conseil municipal souhaite terminer les travaux de creusage de fossés sur la rue Albert (route 257 en direction de la Municipalité de Lingwick) et possiblement du rechargement;

2020-11-460

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services d'une pelle mécanique et des camions pour terminer les travaux de creusage de fossés sur la rue Albert (route 257 en direction de la Municipalité de Lingwick);

Que des travaux de rechargement puissent également être faits si des sommes sont disponibles après les travaux de fossé;

La ville fera la location d'une niveleuse pour finaliser le nivellement de la route après les travaux de creusage de fossé pour enlever les traces laissées par les travaux de creusage de fossé.

ADOPTÉE

10. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

10.1 Dossier : Madame Bergeron – Demande pour réseaux municipaux par la rue J.B.-Godin (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2020-10-432 adoptée lors de la séance du conseil le 6 octobre 2020;

Considérant les informations obtenues auprès de l'ingénieur de la Ville de Scotstown plus les estimations de coûts de surveillance et des matériaux, servitude, etc., au sujet des frais représentant la demande de Madame Bergeron pour le branchement de sa résidence au réseau d'aqueduc par le prolongement des canalisations sur la rue J.B.-Godin;

Considérant que ces informations ont été remises à Madame Bergeron;

Considérant que le conseil municipal souhaite vérifier certaines dispositions auprès du Ministère de l'Environnement concernant les obligations relatif au prolongement du réseau d'aqueduc;

2020-11-461

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une date ultérieure pour poursuivre l'étude du dossier.

Madame Bergeron sera mise au courant du report de ce dossier.

ADOPTÉE

10.2 Compteurs d'eau pour les bâtiments municipaux – Achat et installation (résolution)

Considérant les résultats de la consommation d'eau potable divulgués par les rapports de la Stratégie d'économie d'eau potable au cours des dernières années;

Considérant que la consommation d'eau potable dans la Ville de Scotstown dépasse les orientations gouvernementales;

Considérant que les bâtiments municipaux, les commerces, industries et institutions situés sur le territoire de la Ville de Scotstown devront avoir un compteur d'eau ainsi qu'une vingtaine de résidences à des fins d'analyse de consommation d'eau;

Considérant que la Ville de Scotstown est visée par cette obligation et que des estimations pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau et des antiretours ont été demandées à quelques entreprises;

2020-11-462

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown retienne l'estimation de l'entreprise Bell-eau-clerc (Lac Mégantic) pour l'achat de compteurs d'eau et antiretour et l'installation pour tous les bâtiments municipaux et services spécifiques des jeux d'eau, pour la patinoire, le Camping de la Rivière étoilée pour un montant de 6 392,61 \$ incluant les taxes et 15 heures de temps d'installation.

ADOPTÉE

11. Urbanisme et développement

11.1 **Dossier Ville de Scotstown c. Jean Beauchemin / constat SCO-20190816-01 – Acceptation contre-offre (résolution)**

Attendu que Monsieur Jean Beauchemin a reçu un constat d'infraction pour un dossier relatif à une infraction à l'article 3.1 du Règlement 250-89 sur la taille, la coupe et la plantation d'arbres de la Ville de Scotstown;

Attendu que l'amende prévue au constat est de 300,00\$ plus les frais applicables et que Monsieur Beauchemin a fait une offre pour payer une amende de 200,00\$ par l'intermédiaire de son avocate et pour plaider coupable à l'infraction;

Attendu que le règlement prévoit que l'amende ne doit pas excéder 300,00\$, mais aucune amende minimale n'est spécifiée;

2020-11-463

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'offre de 200 \$ de Monsieur Jean Beauchemin le rendant coupable de l'infraction.

ADOPTÉE

11.2 **Dossier : Développement – Étude pour exclusion zonage agricole (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a été mise au courant de projets de développement économique sur une propriété à Scotstown ;

Considérant que ladite propriété était l'emplacement d'une industrie par le passé, soit la Scotstown Granite Corporation Quarry dont on peut retrouver les informations sur le site web du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du gouvernement du Québec :

La véritable production industrielle a commencé avec l'ouverture de la carrière de Scotstown Granite en 1920, même si de petites quantités de pavés avaient été extraites vers 1880 ([Burton](#) , 1931, p. 91). Cette carrière était la plus productive, la roche étant principalement utilisée pour produire des bordures et des pierres de construction. La pierre monumentale a également été produite. Dans certaines parties de la carrière, la présence de nombreuses concentrations de mica noir et de stries noires causées par la distribution irrégulière des minéraux était un frein à la production de monuments (Carr, 1955, p. 115). En production jusqu'au début des années 1970, cette carrière a fourni la pierre pour la construction de plusieurs bâtiments, dont le séminaire de Sherbrooke, en 1939, et l'[église Saint-Germain](#) à Outremont, en 1930-1931.

La roche est de la granodiorite à biotite appartenant au Pluton de Scotstown ([Bourne](#) , 1989, p. 5, 17-22). Il est gris clair et varie du grain moyen au grain grossier. La pierre est un peu plus pâle que le Stanstead Grey typique, presque identique à Saint-Sébastien, et beaucoup plus foncée que Saint-Gérard ([Maurice](#) , 1955, p. 64).

Source :

<https://mern.gouv.qc.ca/english/mines/industry/architectural/architectural-quarrying-history-granite-appalachian-scotstown.jsp>

Considérant que cette propriété possède toujours la résidence initiale et est située à la limite de la Ville de Scotstown avec la limite de la Municipalité du Canton de Lingwick dans une zone agricole ;

Considérant que la limite de la zone agricole dans ce secteur commence à la limite de cette propriété soit le lot : 4 773 880 du Cadastre du Québec;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Considérant qu'aucune activité agricole n'est pratiquée dans ce secteur de la Ville de Scotstown, mais également pour le secteur de la Municipalité du Canton de Lingwick;

Considérant qu'un tel projet de développement peut avoir une incidence importante à tout point de vue pour la Ville de Scotstown que ce soit pour l'aménagement de cette propriété tout en permettant la création d'emploi, le maintien des services de proximité, la vie sociale des citoyens, la santé financière de toute la région;

2020-11-464

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown entreprenne les démarches pour demander et vérifier l'impact de ce dossier ainsi que les démarches nécessaires auprès de la MRC du Haut-Saint-François, des instances gouvernementales, de la Commission de protection du territoire agricole et de la Municipalité de Lingwick pour une demande d'exclusion de la zone verte, afin d'appuyer les projets de développement économique pour cette propriété.
ADOPTÉE

11.3 Cogesaf – Rencontre de CLBVB – Mise à jour du Plan directeur de l'eau et identification des OCMHH (résolution)

2020-11-465

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale soit autorisée à participer à une rencontre par visioconférence le 9 novembre du comité local de bassin versant (CLBV) de la rivière au Saumon Est qui aura lieu le 9 novembre 2020 à 13 h 30.

ADOPTÉE

11.4 Construction chaumière écossaise – Excédent de coûts (résolution)

Considérant le projet débuté pour la construction d'un nouveau bâtiment à l'entrée du Parc Walter-MacKenzie par un projet gérer l'organisme Cœur Villageois de Scotstown;

Considérant que lors de la démolition de l'ancien bâtiment et la préparation du site pour débiter la nouvelle construction il fut constaté que la dalle de béton n'était pas uniforme ce qui pouvait causer des problèmes pour la nouvelle construction ;

Considérant qu'il était essentiel de modifier la dalle de béton pour que le tout soit au niveau en nécessitant de mettre du béton;

2020-11-466

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'excédent des coûts pour la mise en place de béton afin de rendre la dalle de béton au niveau afin que la nouvelle construction puisse être érigée selon les normes;

Que les dépassements de coûts totaux pour ce projet de construction seront retenus sur l'aide financière versée au cours de la prochaine subvention.

ADOPTÉE

12. Loisir et culture

12.1 Bibliothèque municipale – Accès à l’Hôtel de Ville, puce électronique (résolution)

Considérant la demande de Madame Lyne Provençale, responsable de la bibliothèque municipale soit :

« d’ajouter des heures d’accès à deux de nos bénévoles qui dirigent le service de Prêts entre Bibliothèque, Diane St-Laurent et Laura Boulay-Forget. Après plusieurs semaines d’essais, il s’avère que Diane manque de temps pour mener à bien ses tâches. Elle aimerait avoir accès pendant la semaine, de 8h30 à 16h00. De même, Laura ayant maintenant un travail pendant les heures d’ouverture de l’Hôtel de Ville, elle ne peut y être sur la plage horaire déjà établie, de 9h à 16h. Elle désire pouvoir avoir accès de 9h00 à 19h00, du lundi au vendredi. Lors de ses jours de congé ou en soirée, elle pourra faire l’administration des PEB »;

2020-11-467

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande et autorise la modification des heures d’accès selon la demande.

ADOPTÉE

13. Correspondance, points ajoutés depuis l’atelier et varia

13.1 Dépôt du projet de règlement 485-20 et avis de motion – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation des règlements 463-18 et 478-19 (résolution)

La mairesse suppléante, Madame Sylvie Dubé, présente le projet de règlement n° 485-20 relatif à la rémunération des élus et abrogation des règlements 463-18 et 478-19;

2020-11-468

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment qu’ils ont reçu copie du projet le 30 octobre 2020 avec les documents pour la séance du conseil et qu’ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement;

CONFORMÉMENT à l’article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d’une prochaine séance du conseil, du règlement 485-20 relatif à la rémunération des élus et l’abrogation du règlement numéro 463-18 et 478-19;

CONFORMÉMENT à l’article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l’accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s’appliquer selon le règlement 477-19;

CONFORMÉMENT à l’article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

13.2 Protocole pour la mise en berne des drapeaux à l’Hôtel de Ville (résolution)

2020-11-469

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte le Protocole relatif à la mise en berne des drapeaux à l’Hôtel de Ville pour les situations suivantes :

- Lors du décès d'un maire en fonction, les drapeaux à l'Hôtel de Ville sont en berne à l'annonce de la date du décès, pour une période de 2 semaines ou délai raisonnable;
- Pour un conseiller en fonction, les drapeaux sont en berne le jour du décès et le jour des funérailles;
- Concernant les anciens élus, les drapeaux sont en berne la journée des funérailles.

ADOPTÉE

13.3 Reconnaissance de la Ville de Scotstown lors de décès d'élus ou employés (résolution)

Entendu que le décès d'un membre du conseil en poste est une situation émouvante pour l'équipe des élus, les employés municipaux et les citoyens de la municipalité;

Entendu que le conseil municipal souhaite mettre en place une directive pour rendre hommage lors d'un décès d'un élu ou employé municipal en fonction ainsi qu'un ancien élu ;

2020-11-470

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte la directive afin de rendre hommage lors d'un décès d'un élu ou employé en fonction ainsi qu'un ancien élu en autorisant que les sommes suivantes puissent offrir une gerbe de fleurs ou un don envers une fondation ou œuvre selon le souhait exprimé par la famille, soit :

Lors du décès d'un élu ou employé en fonction : 250 \$

Lors du décès d'un ancien élu : 100 \$

ADOPTÉE

13.4 Club de Motoneigistes des Monts Appalaches – Demande lettre d'appui (résolution)

Considérant la réception d'une correspondance du Club de Motoneigistes des Monts Appalaches relative au développement d'un nouveau circuit de La Patrie via Scotstown jusqu'à Weedon;

Considérant qu'un sentier de motoneiges passant par la Ville de Scotstown peut être essor économique intéressant pour les commerces de la localité tout en favorisant de faire connaître notre magnifique territoire;

2020-11-471

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown appuie le Club de Motoneiges des Monts Appalaches dans leurs démarches pour la concrétisation d'un sentier pour les motoneiges sur le territoire de la municipalité;

Que cette résolution soit transmise à la compagnie Domtar à l'intention de Monsieur Éric Lapointe, au Club de Motoneigistes des Monts Appalaches.

ADOPTÉE

13.5 Association pulmonaire du Québec – 5^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » (résolution)

Considérant que l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en partenariat avec Santé Canada et avec l'appui du ministère de la Santé et des Services

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

sociaux (MSSS), a lancé sa cinquième campagne annuelle de sensibilisation au radon, « Villes et municipalités contre le radon »;

Considérant que cette campagne s'étend de novembre 2020 à mars 2021 et a pour but de sensibiliser la population aux dangers du radon. Ce gaz inodore et incolore, qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre, est à l'origine de 16 % des décès par cancer du poumon au Québec;

2020-11-472

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown soutiens la « Campagne provinciale Villes et municipalités contre le radon 2020-2021 » de l'Association pulmonaire du Québec et nous engageons à mener des activités de prévention et de sensibilisation auprès de nos citoyens.

ADOPTÉE

13.6 Patinoire – Affichage pour la recherche d'une personne responsable de l'entretien (résolution)

2020-11-473

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte cette résolution afin de diffuser une offre de recherche pour retenir les services d'une personne responsable de l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021.

Le travail pourra être rémunéré selon un taux horaire ou de façon contractuelle.

Les personnes intéressées doivent remettre leur candidature au bureau municipal et celles-ci seront rencontrées par les représentants du conseil municipal pour déterminer les conditions.

ADOPTÉE

13.7 Aucun point n'est ajouté

13.8 Aucun point n'est ajouté

14. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Sylvie Dubé, mairesse suppléante, a répondu.

15. Levée de la séance (résolution)

2020-11-474

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Sylvie Dubé, mairesse suppléante

Monique Polard, directrice générale